

Olivier Besancenot

Nous étions présents lors de la journée des États Généraux de la condition pénitentiaire le 14 novembre où vous avez présenté la déclaration finale et vos propositions. Tout d'abord, il me semble important de saluer le travail que vous avez entrepris.

En effet, le débat sur la condition pénitentiaire n'est pas facile à imposer dans le paysage politique alors même que, depuis plusieurs années, de nombreux rapports ont mis en évidence l'urgence de s'attaquer à cette question. La difficulté à laquelle on se heurte à chaque fois qu'est abordée la question de conditions de détention est la même : dans un premier temps, forte émotion devant les conditions inhumaines de détentions décrites et dénoncées dans ces différents rapports et dans un deuxième temps manque de volonté politique des différents partis amenés à gouverner pour s'attaquer à une véritable réforme de la condition pénitentiaire.

Ce manque de volonté politique s'explique en partie par une pensée de plus en plus sécuritaire, et par la peur de se confronter à une opinion publique façonnée par les théories sécuritaires et aussi par l'idée ancienne que le détenu doit payer sa faute non seulement par la privation de liberté mais aussi par une privation des droits élémentaires. Il suffit de voir et d'analyser le contenu des différentes lois votées ces dernières années – loi Vaillant sur la sécurité intérieure puis l'ensemble des lois Perben et Sarkozy- pour comprendre que tout en affirmant la nécessité d'une réforme de l'administration pénitentiaire, les différents gouvernements adoptent des lois qui visent à durcir les peines et à criminaliser une partie de la population, notamment la plus précaire. En effet, tout l'arsenal législatif va de fait contre la limitation de la détention provisoire et la recherche de peines alternatives à l'incarcération en favorisant la logique du tout carcéral. Le sens de la peine et la réinsertion des détenus ont été absents des préoccupations du législateur.

Votre proposition d'une loi pénitentiaire et le contenu de celle-ci constituent une rupture salutaire avec un système carcéral basé sur l'humiliation. Je partage votre volonté de redonner dignité et accès aux droits élémentaires aux détenus comme le font vos propositions. Il est difficile d'affirmer que la France est le pays des Droits de l'Homme quand une partie de sa population est privée de ses droits. Cela s'applique aux détenus comme aux sans papiers et à la partie de la population exclue par la pauvreté de l'accès aux droits fondamentaux. Pour les détenus, retrouver le droit à la santé, à la formation, au travail rémunéré par un vrai salaire ainsi que l'application du code du travail, le droit au respect de l'intimité et aux relations familiales nous semble essentiel. La question de l'incarcération de plus en plus fréquente de malades atteints de graves troubles psychiatriques et de fortes souffrances psychiques doit être réglée autrement que par l'enfermement en prison.

Je souscris à l'ensemble de vos propositions avec un questionnement sur l'utilité du maintien des quartiers disciplinaires. En effet, même en partant du principe que les instances disciplinaires soient largement réformées, la réponse aux transgressions des règles de vie des établissements pénitentiaires par les détenus, ne doit pas être le transfert dans des quartiers disciplinaires dont nous pensons qu'ils doivent disparaître. Par ailleurs, le plan en cours de constructions d'établissements pénitentiaires pour mineurs m'inquiète fortement car je ne

pense pas que l'enfermement systématique des mineurs soit adapté à leur éducation et à leur réinsertion.

La réforme ambitieuse que vous proposez implique des moyens importants et surtout un changement en profondeur de la culture pénitentiaire actuelle. Cette réforme devra s'accompagner de mesures fortes pour limiter l'incarcération en développant les peines alternatives et les libérations conditionnelles. Il me semble qu'une sensibilisation de la population comme vous avez commencé à le faire avec la tenue des États Généraux est un des moyens de convaincre l'opinion publique de la nécessité de cette réforme.

Je m'engage à soutenir pleinement votre démarche et si j'étais en situation de responsabilité, je porterais l'ensemble de vos propositions. La France ne peut pas continuer à bafouer les droits humains des détenus.